

Convention avec St. 1 de  
Sudas.

Le Conseil municipal approuve les termes de la Convention à passer entre la  
Société civile immobilière de Sudas, représentée par son Président, M. Ganne Louis et la  
Commune de Sudas, concernant l'apport financier de l'odite Société à l'adduction  
complémentaire d'eau de la Commune de Sudas, et donne pouvoir à son Maire de  
signer la Convention en question.